



## Cercle d'Echecs Gambit Luxembourg-Bonnevoie

Chère/cher membre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre **assemblée générale annuelle**, suivi du traditionnel tournoi « Blitz », qui auront lieu :

**Vendredi, le 10 février 2012 à 20.30 heures.**

*Annual assembly: Friday, 10 February 2012, 08.30 PM.*

*Generalversammlung am Freitag, den 10. Februar um 20:30 Uhr*

Ordre du jour :

1. Allocution du président
2. Rapport d'activités
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des réviseurs de caisse
5. Elections statutaires pour le comité
6. Divers

**Nous vous rendons particulièrement attentif au fait que l'assemblée doit élire un nouveau comité. Si vous êtes intéressé à participer à la gestion de notre club, veuillez adresser votre candidature par courrier simple à Marc Wagner, 17, Domaine Kierchepad, L-3357 Leudelange ou par mail à [Marc.Wagner@justice.etat.lu](mailto:Marc.Wagner@justice.etat.lu).**

**Please notice that the assembly will elect a new committee. If you were interested in participating in the organization of the club you can enlist as candidate simply by letter to Marc Wagner, 17, Domaine Kierchepad, L-3357 Leudelange or by mail to [Marc.Wagner@justice.etat.lu](mailto:Marc.Wagner@justice.etat.lu).**

**Beachten sie bitte, dass in der GV Neuwahlen des Vorstandes anstehen. Sollten sie interessiert sein hier mitzuarbeiten, so können sie ihre Kandidatur entweder per Brief an Marc Wagner, 17, Domaine Kierchepad, L-3357 Leudelange oder per Email an [Marc.Wagner@justice.etat.lu](mailto:Marc.Wagner@justice.etat.lu) einreichen**

Ci-dessous pour votre information copie de l'article 7 des statuts :

**«Art. 7 Le cercle est administré et dirigé par un comité composé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus.**

**Celui-ci comprendra un président, éventuellement un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un ou plusieurs membres.**

**Les membres du comité sont élus par tour de scrutin secret à la majorité simple par l'assemblée générale. Toutefois, si le nombre de candidats n'est pas supérieur à neuf, ceux-ci sont élus d'office.**

**Leur mandat dure deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.**

**Une candidature peut se faire soit par écrit adressé au président, soit par déclaration orale lors de l'assemblée générale.**

**En cas de démission ou de décès d'un membre du comité, les membres restants de celui-ci continuent leurs fonctions. Toutefois, si en raison d'une vacance, le nombre des membres du comité tombe en dessous de cinq, les membres restants auront le droit de coopter un membre dont le mandat prendra fin lors des prochaines élections.**

**Les différentes charges au sein du comité sont réparties par les membres élus.»**

Le **Championnat Blitz** aura lieu dès la fin de l'assemblée générale.

*The Club Blitz Championship follows immediately after the assembly.*

*Die interne Blitzmeisterschaft findet im Anschluss an die GV statt.*

Salutations sincères,

Le comité